

Programme INTERREG Rhin Supérieur 2021 - 2027

Consultation publique sur les orientations stratégiques du programme
16 octobre 2019 – 15 novembre 2019

Synthèse des résultats de la procédure de consultation publique



Fonds européen
de développement régional
(FEDER)

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| 1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe | 8 |
| 1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics | 10 |
| 1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME | 12 |
| 1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise | 14 |
| 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique | 16 |
| 2.2 Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables..... | 16 |
| 2.3 Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local | 16 |
| 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes | 18 |
| 2.5 Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau | 20 |
| 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire | 22 |
| 2.7 Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution..... | 24 |
| 3.1 Renforcer la connectivité numérique | 26 |
| 3.2 Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques..... | 27 |
| 3.3 Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière | 28 |
| 3.4 Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable..... | 29 |
| 4.1 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale | 30 |
| 4.5 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières..... | 30 |
| 4.2 Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures | 31 |
| 4.6 Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières | 31 |
| 4.3 Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux..... | 33 |
| 4.4 Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires | 35 |

| | | |
|-----|---|----|
| 4.7 | Améliorer l'accès égal et en temps opportun à des soins de santé de qualité durables et abordables par-delà les frontières | 35 |
| 4.8 | Améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée par-delà les frontières | 35 |
| 4.9 | Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, notamment en renforçant l'égalité des chances et en combattant les discriminations par-delà les frontières | 37 |
| 5.1 | Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines | 38 |
| 5.2 | Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux | 38 |
| 6.1 | Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes..... | 40 |
| 6.2 | Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières..... | 41 |
| 6.3 | Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macro-régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes .. | 43 |

A noter : Pour en faciliter la lecture, ce document a été rédigé en utilisant le langage masculin traditionnel pour les noms et pronoms personnels. Cela n'implique toutefois aucune discrimination à l'égard du genre féminin et doit être interprété comme un genre neutre au nom de la simplification linguistique.

Les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient au nombre de mentions d'un élément dans le cadre de la procédure de consultation publique.

Introduction

Contexte

Afin de choisir les secteurs les plus pertinents pour le futur programme INTERREG Rhin supérieur 2021-2027 et respecter les règles de la concentration thématique, l'Autorité de gestion et le Groupe ad hoc 2020+ ont élaboré des orientations stratégiques incluant une analyse et une évaluation de l'ensemble des objectifs spécifiques contenus dans la proposition de pack règlementaire de la Commission européenne. Ces orientations stratégiques ont été adoptées par le Comité de suivi du programme INTERREG Rhin Supérieur le 11 septembre 2019.

Le questionnaire relatif à la consultation publique, élaboré par l'Autorité de gestion en concertation avec le Groupe ad hoc 2020+, a été mis en ligne le 17 octobre 2019 sur un portail dédié via le logiciel Sphinx. Un courriel d'invitation a été envoyé par l'Autorité de gestion à plus de 900 adresses le 17 octobre 2019 ainsi que par les partenaires du programme à leurs listes de diffusion respectives.

La consultation s'est terminée le 15 novembre à 12h.

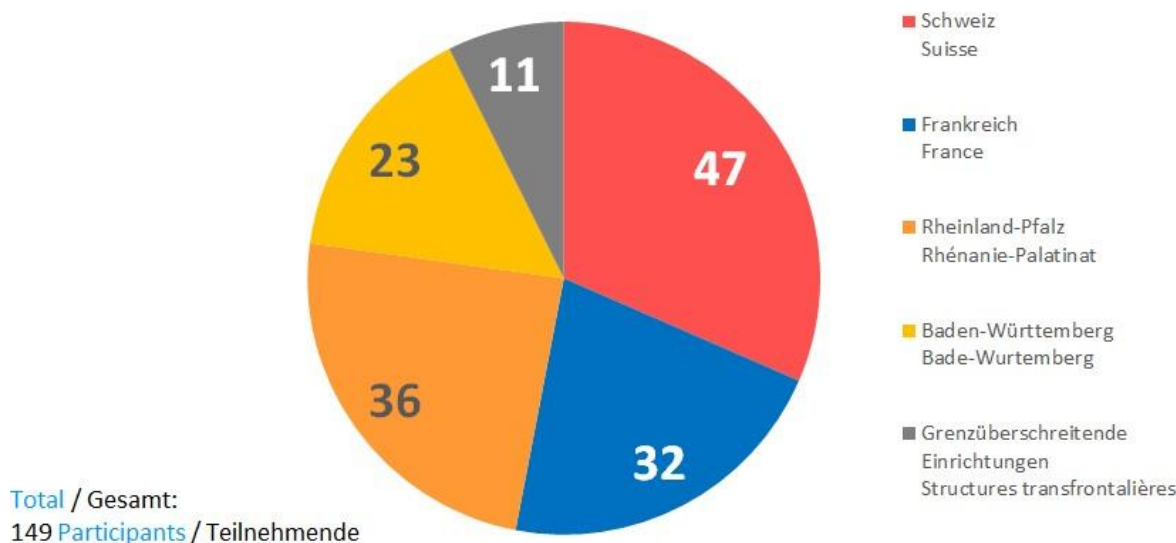
Informations d'ordre général sur la participation

149 contributions ont été reçues au total. En outre, cinq contributions hors questionnaire en ligne sont parvenues à l'Autorité de gestion.

D'un point de vue géographique, la participation est relativement hétérogène. Ainsi, les contributions proviennent de 47 structures de Suisse, 36 structures de Rhénanie-Palatinat, 23 structures du Bade-Wurtemberg et 33 structures du Grand Est. 11 structures transfrontalières ont également participé.

Répartition géographique des répondants

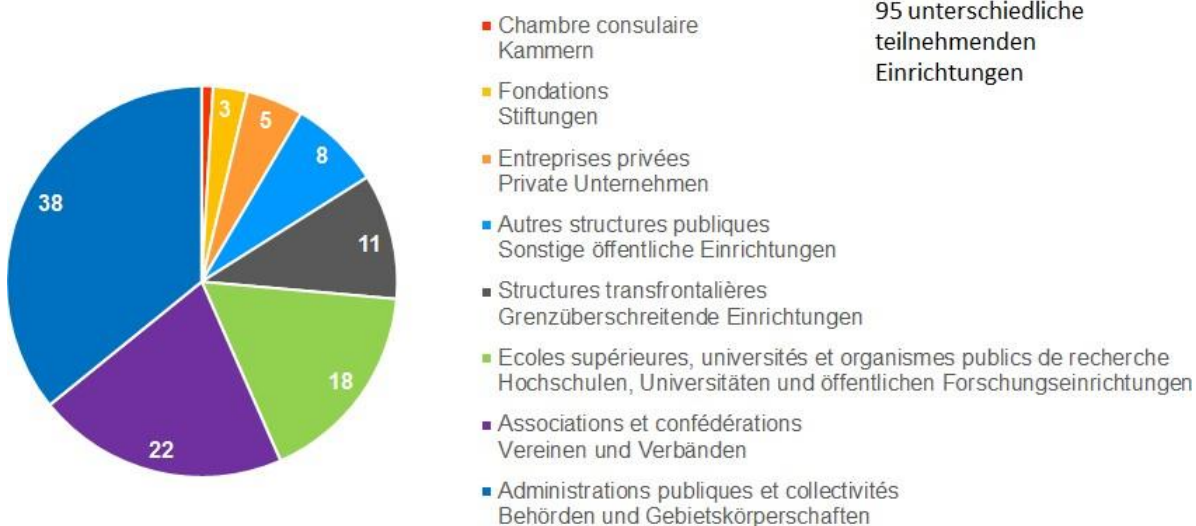
Geographische Verteilung der Teilnehmenden



Par ailleurs, la diversité des structures participantes (95) témoigne d'un intérêt multiple. Le plus grand groupe de contributeurs sont les administrations publiques et collectivités (38), suivi des associations et confédérations (22) ainsi que des écoles supérieures, universités et organismes publics de recherche (18). Les autres structures publiques (8), les entreprises privées (5), les fondations (3) ainsi que les chambres consulaires (1) sont également représentées. S'y ajoutent les 11 structures transfrontalières, ainsi qu'une personne ayant répondu à titre privé.

Structures participantes

Teilnehmenden Einrichtungen



| | INTERREG V | INTERREG VI | Evolution |
|---------------------------------|------------|-------------|-----------|
| Nombre de contributions | 108 | 149 | + 38 % |
| Nombre de structures | 86 | 98 | + 14 % |
| Participants suisses | 12 | 47 | + 292 % |
| Participants Rhénanie-Palatinat | 14 | 36 | + 157 % |
| Participants Bade-Wurtemberg | 25 | 23 | - 8 % |
| Participants Grand Est | 28 | 33 | + 18 % |
| Structures transfrontalières | 7 | 11 | + 57 % |

Tableau comparatif des consultations publiques dans le cadre de la préparation des programmes INTERREG V (2014-2020) et INTERREG VI (2021-2027)

Avis sur l'analyse des 29 objectifs spécifiques (regroupés en 22 fiches)

Dans le cadre de la procédure de consultation publique, plus de 700 avis au total ont été remis sur les analyses des 29 objectifs spécifiques figurant dans le document « Orientations stratégiques pour l'élaboration du programme opérationnel INTERREG VI Rhin Supérieur 2021-2027 ».

L'un des objectifs principaux de la procédure de consultation publique était de collecter, à l'aide d'un questionnaire, le plus grand nombre possible d'informations concrètes sur les applications et les effets potentiels à attendre des différents objectifs spécifiques.

Les nombreuses contributions reçues constituent une source importante d'informations qui ont été étudiées et mises en forme pour un complément d'analyse de chacun des objectifs.

Deux aspects sont particulièrement significatifs en vue de l'évaluation du classement des différents objectifs spécifiques dans le document « Orientations stratégiques pour l'élaboration du programme opérationnel INTERREG VI Rhin Supérieur 2021-2027 » :

- **Le nombre des avis reçus pour chacun des objectifs spécifiques**

Le nombre de contributions reçues sur l'analyse des différents objectifs spécifiques n'est pas un critère permettant de tirer des conclusions sur leur portée qualitative ou sur la quantité réelle d'applications potentielles dans le domaine de chacun des objectifs spécifiques : d'une part, certaines contributions contiennent un grand nombre d'informations individuelles alors que d'autre part, certains faits sont mentionnés dans plusieurs contributions.

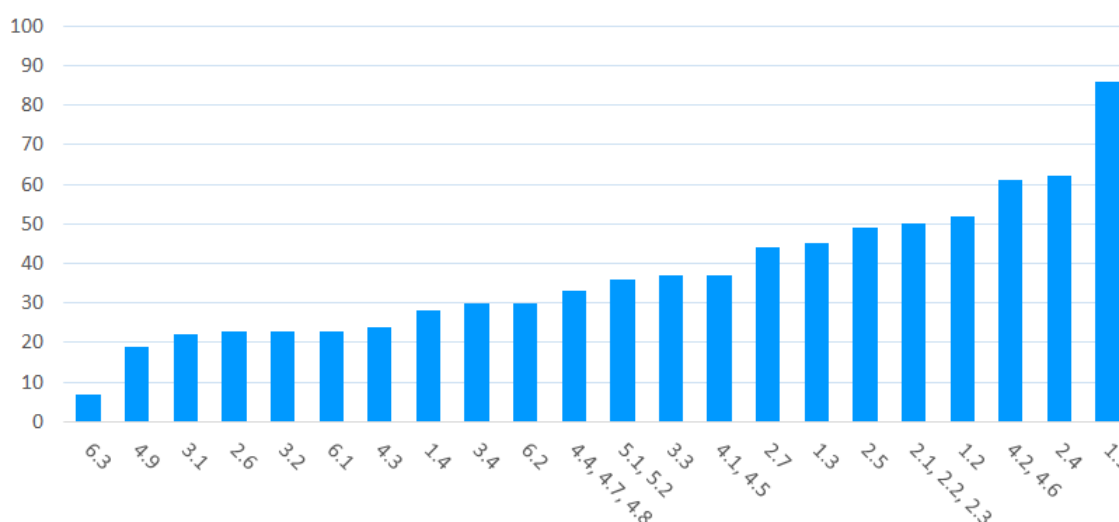
Le nombre de contributions reçues permet toutefois de mesurer l'intérêt que les participants à la consultation publique portent aux avis sur la valeur ajoutée de chacun des objectifs spécifiques et de leurs domaines d'application potentiels (ceci particulièrement en raison du fait que la majeure partie des contributions contiennent des remarques techniques concrètes et des compléments à l'analyse des objectifs spécifiques).

Ont fait l'objet du plus grand nombre d'avis :

- L'objectif spécifique 1.1 « Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des techniques de pointe » (86),
- L'objectif spécifique 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes » (62)
- Le groupe d'objectifs spécifiques 4.2 et 4.6 « Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures – Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières » (61).

Nombre de réponses par objectif spécifique

Anzahl der Antworten nach spezifischem Ziel



De nombreux participants ont souligné l'importance de la prise en compte de l'objectif spécifique 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes ». Conformément à la proposition de budget à long terme de l'UE, les investissements du Fonds européen de développement régional devront contribuer à la réalisation de l'objectif budgétaire global consistant à ce qu'au moins 25 % des dépenses de l'UE contribuent à l'action pour le climat.

Malgré l'incertitude concernant le nombre d'objectifs politiques qui pourront être sélectionnés, à l'heure actuelle les objectifs politiques pour lesquels le plus grand nombre de réponses ont été reçues sont l'objectif politique 1¹, 2² et 4³.

¹ « Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante »

² « Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques »

³ « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux »

- **Les contributions de pertinence immédiate pour le classement des objectifs spécifiques**

L'étude des contributions sur les différents objectifs spécifiques fait apparaître qu'il s'agit ici, de remarques techniques et de compléments à l'analyse de la valeur ajoutée des objectifs spécifiques et des domaines d'application potentiels.

Les contributions traitent par exemple de thématiques sur lesquelles il faudrait porter une attention particulière au sein d'un même objectif spécifique, de développements actuels, d'effets potentiels et d'effets de synergie dans le domaine de mesures précises, de thématiques, au sein desquelles des projets transfrontaliers peuvent être réalisés, ainsi que de potentiels de projets spécifiques.

Bilan

Le volume et le contenu des contributions reçues sur l'analyse des objectifs spécifiques en font une mine d'arguments pour l'approfondissement du débat sur les défis et les potentiels de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur dans le cadre des différents objectifs politiques. Ils constituent ainsi une base importante pour toutes les décisions à venir au sujet du futur programme INTERREG VI Rhin supérieur et notamment pour l'élaboration de la logique d'intervention. La portée réelle des contributions doit toutefois être considérée au cas par cas et mise en relation avec les autres informations à ce sujet – en particulier avec les résultats des entretiens thématiques et territoriaux, l'analyse socio-économique et les idées de projets remontées à l'Autorité de gestion.

Objectif spécifique :

1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

L'ensemble des contributions reçues au titre de cet objectif spécifique conforte l'analyse d'un potentiel de coopération transfrontalière significatif et d'une réelle plus-value de cet objectif spécifique pour le Rhin supérieur.

Des éléments complémentaires à l'analyse ainsi que de nombreux potentiels sont relevés dans les domaines suivants :

- Santé : Plateforme partagée visant à l'échange d'informations et à la gestion commune des données (7), médecine personnalisée (5), recherche appliquée (4), technique biomédicale (3), maladies rares (2), nanotechnologie, transfert de technologies dans l'industrie (2) et utilisation des *big data*, living labs, robotisation des équipements, cybersécurité en matière de transmission des données médicales, robotique, intelligence artificielle (apprentissage automatique), impression 3D, formation continue des chercheurs et développement de postes de post-doctorants transfrontaliers.
- Agriculture et viticulture : Introduction de nouvelles technologies et de la numérisation dans la gestion et le contrôle de la production agricole, viticole ou arboricole (capteurs p.ex.), amélioration de la durabilité de la production (7)

Dans ce domaine, la préservation des ressources ainsi que l'adaptation au changement climatique (2) sont également soulignés comme étant des enjeux majeurs. Il apparaît de manière transversale dans les réponses pour cet objectif spécifique que les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique doivent être traités de manière concertée à l'échelle du Rhin supérieur.

- Sciences sociales : projets dans le domaine de la linguistique, de la recherche sur les dialectes, par exemple

Deux contributions soulèvent le fait que les sciences sociales contribuent de manière non négligeable aux innovations transfrontalières et qu'il s'agit à ce titre de leur accorder une place plus importante que jusqu'à présent dans le programme opérationnel.

De nombreuses contributions (9) insistent sur la nécessité de maintenir et développer la mise en réseau entre laboratoires de recherche, consortiums, clusters et entreprises (y compris, voire surtout les start-ups et PME), en s'appuyant sur les réseaux déjà existants (5). La recherche doit être conçue dans le but d'une mise en œuvre pratique des résultats, afin de s'adapter aux besoins des entreprises (3).

Le maintien de l'Offensive Sciences, basé sur le transfert de technologie, est essentiel aux yeux de plusieurs acteurs (5). Il s'agit également de veiller à la capitalisation de la valeur ajoutée des projets déjà financés par INTERREG. Toutefois, une contribution souligne le fait qu'il convient que le programme soutienne des projets destinés avant tout aux citoyens et non en premier lieu aux hautes écoles.

Enfin, il conviendra de veiller à ce que l'articulation entre le programme INTERREG et les dispositifs de financement communautaire, et notamment Horizon Europe, soit bien définie. La délimitation pourrait être que les projets soutenus par INTERREG visent tous au développement de produits, processus et standards puis à leur mise sur le marché et peu voire pas du tout sur la recherche appliquée.

Bilan

L'évaluation initiale de cet objectif spécifique dans le cadre des orientations stratégiques établissait qu'il présentait un potentiel de coopération « significatif » et une réelle plus-value. Les différents éléments de réponse à la consultation publique permettent d'identifier des potentiels complémentaires à ceux identifiés dans les orientations stratégiques, confirmant ainsi l'existence d'une dynamique à l'échelle transfrontalière pour les thématiques se rapportant à la recherche et l'innovation. La prise en compte de cet objectif spécifique dans le prochain programme opérationnel permettrait alors de poursuivre la structuration dans ces domaines dans le Rhin supérieur. Toutefois, des répondants soulignent la nécessité que les projets sélectionnés dans cet objectif spécifique présentent une valeur ajoutée pour l'ensemble des citoyens et non uniquement pour les établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche bénéficiaires.

Objectif spécifique :

1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Neuf répondants soulignent qu'ils ne partagent pas l'affirmation selon laquelle il n'existe pas de potentiel de coopération significatif pour cet objectif spécifique. Plusieurs d'entre eux indiquent que la mise en réseau entre partenaires des pays voisins est nécessaire à l'échelle du Rhin supérieur.

Sont mentionnés dans le domaine de la mobilité plusieurs potentiels : harmonisation des systèmes pour les transports en communs, partage de données entre centres autoroutiers, centres de contrôle du trafic p.ex. afin d'harmoniser les pratiques, autopartage, vélopartage, etc. Les coopérations entre *smart cities* à l'échelle nationale pourraient être répliquées à l'échelle du Rhin supérieur.

Dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture également, plusieurs contributions (5) relèvent le fait que la numérisation joue un rôle important, que ce soit en matière de prestations de services agricoles, dans les exploitations viticoles, pour la mise en place d'outils de prévention dans la lutte contre les ravageurs et les maladies, pour le contrôle de l'irrigation mais aussi, par exemple, les véhicules autonomes. La numérisation semble ici être considérée comme devant être au service de la recherche et de l'innovation entre les entreprises. En ce sens, l'objectif spécifique 1.2 peut également se recouper avec l'objectif spécifique 1.1⁴.

Les potentiels de coopération dans le domaine de la santé sont également mis en avant dans les réponses. Ici, il s'agit de la transmission des données de santé, d'une plateforme de présentation des offres de soins de santé à l'échelle transfrontalière, de coopération en matière de télémédecine ou encore d'une application de suivi de patients.

L'e-gouvernement (4) est également mentionné comme présentant un potentiel de coopération. Ici, le transfert de connaissances joue un rôle important afin que l'égalité d'accès et d'utilisation des services digitalisés soit garantie (que ce soit par les citoyens, les entreprises ou les gouvernements). Dans ce domaine, la participation des citoyens est considérée comme nécessaire afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Est relevée la thématique de l'e-pédagogie (3) et notamment les partenariats digitaux entre écoles et entre établissements d'enseignement supérieur. L'articulation entre connaissances développées dans le cadre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et entreprises (et notamment les PME) apparaît également comme importante (5).

Dans l'ensemble, la numérisation semble être une thématique qui concerne de nombreux domaines et pour laquelle des masses critiques peuvent être atteintes et des économies d'échelle réalisées en coopérant à l'échelle du Rhin supérieur. De plus, ce domaine offre de nombreuses possibilités d'emplois (lien avec l'objectif spécifique 4.1⁵).

⁴ Dédié à la recherche et à l'innovation

⁵ Dédié à l'emploi et à la formation

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il ne semblait posséder qu'une plus-value limitée et ne présentait « pas de potentiel de coopération significatif ». Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique et au vu du nombre important de contributions ne partageant pas l'évaluation de cet objectif spécifique, il apparaît que la thématique de la numérisation nécessite d'être prise en compte dans l'élaboration de la logique d'intervention.

Des domaines tels que l'agriculture et la viticulture ainsi que l'e-pédagogie n'avaient pas été identifiés comme présentant des potentiels dans le cadre de l'élaboration des orientations stratégiques.

Une compréhension transfrontalière de cet objectif spécifique semblerait possible en s'appuyant sur des actions de mise en réseau des acteurs du Rhin supérieur.

Toutefois, des liens avec d'autres objectifs spécifiques complémentaires à ceux identifiés dans les orientations stratégiques apparaissent, et notamment le 1.1 et le 4.1. Les nombreux potentiels identifiés seraient alors susceptibles de s'inscrire dans d'autres objectifs spécifiques garantissant une meilleure capacité d'absorption des fonds à l'échelle transfrontalière.

Objectif spécifique :

1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

Quatre contributions estiment que l'analyse de cet objectif spécifique est en partie erronée. En effet, les répondants estiment que des potentiels de développement existent et peuvent être mobilisés, y compris au niveau transfrontalier. Ceci nécessiterait des instruments juridiques ainsi que des outils tels que des plateformes ou banques de données partagées, qui pourraient être cofinancés dans le cadre d'INTERREG.

Plusieurs contributions (7) soulignent que la mise en réseau entre entreprises et structures de recherche (publiques ou privées), ainsi qu'entre entreprises et structures d'appui sont essentiels à la création de valeur à l'échelle du Rhin supérieur. Ces liens sont essentiels à la mise en adéquation des besoins des entreprises et des offres de formation (2). Malgré l'existence de projets dans le domaine de la mise en réseau des alternants ou chercheurs d'emplois et des entreprises ou des entreprises entre elles, il semblerait également que les PME ne soient pas suffisamment intégrées dans ces réflexions.

Des potentiels de coopération existent dans le domaine de l'innovation, du transfert de technologies clés, de la digitalisation et de la spécialisation intelligente au sein des entreprises (5). Toutefois, ces potentiels sont considérés comme étant largement sous-exploités au niveau transfrontalier.

Le soutien au développement des activités économiques des PME, par le biais d'un incubateur par exemple, et la facilitation de leur accès à des marchés plus importants (3), peuvent constituer des potentiels dans cet objectif spécifique. La création d'une zone économique transfrontalière permettant l'installation d'entreprises pourrait également être soutenue.

De plus, il est mentionné que des projets existants contribuent à développer et renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur le tissu économique local (5). La poursuite de ces projets semble ainsi essentielle au maintien et développement de la compétitivité des entreprises.

Trois contributions accentuent le fait que les projets INTERREG soient difficiles d'accès pour les entreprises et plus particulièrement les PME. A cet égard, trois propositions sont formulées :

- Cofinancer des projets de soutien et d'accompagnement de l'accès des PME aux financements européens (2)
- Etendre le champ d'application du Règlement de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Penser le renforcement de la croissance et de la compétitivité des PME dans d'autres objectifs spécifiques. Cette prise en compte transversale permettrait d'améliorer les possibilités de coopération transfrontalière des PME dans plusieurs domaines.

Deux contributions mentionnent la nécessité de financer les besoins d'investissement des PME. Toutefois, cet aspect ne semble pas réellement transfrontalier et relever davantage d'autres fonds, tels que le FEDER.

Enfin, afin d'exploiter le potentiel de coopération des PME du Rhin supérieur, des répondants indiquent qu'il serait opportun de mettre l'accent sur des domaines prioritaires, telles que les industries digitales et créatives, techniques et de santé.

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il était « assez significatif » et qu'une réflexion sur sa plus-value restait à mener. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît qu'il présente effectivement un potentiel de coopération. En revanche, afin de garantir un caractère transfrontalier, il serait nécessaire de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement.

Toutefois, si cet objectif spécifique n'était pas retenu, il serait nécessaire, au vu du caractère structurant des PME pour le territoire et des potentiels recensés, de prendre en compte les enjeux liés à la croissance et la compétitivité des PME au sein d'autres objectifs spécifiques (et notamment le 1.1⁶ ou le 1.2⁷).

⁶ Dédié à la recherche et à l'innovation

⁷ Dédié au développement de la numérisation

Objectif spécifique :

1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Quatre contributions indiquent que cet objectif spécifique peut être pris en compte sous l'objectif spécifique 1.3⁸.

Quatre autres contributions font état de la nécessité de soutenir des projets de recherche pour le développement de nouvelles compétences en lien avec les entreprises (et notamment dans le domaine des sciences sociales et des nouvelles technologies), mais également les collectivités publiques (lien avec l'objectif spécifique 1.1⁹). A cet égard, la formation constitue également un enjeu qui peut permettre aux étudiants actuels de développer un esprit d'entreprise et par là-même contribuer au développement du tissu économique local.

La faisabilité des projets et donc la continuité de l'idée au marché est souhaitée et considérée comme nécessaire. Pour ce faire, la structuration de la coopération entre formations et tissu économique sous forme de clusters apparaît pertinente (intégration de l'industrie 4.0 dans la réflexion).

En ce qui concerne la spécialisation intelligente, il semblerait que plusieurs potentiels existent :

- Soutien aux start-ups dans leurs procédures de digitalisation et sécurité des données
- Biologie et santé connectée
- Intelligence artificielle

De plus, plusieurs répondants estiment qu'il conviendrait de prendre en compte l'intelligence artificielle comme thématique transversale et non uniquement dans l'objectif politique 1¹⁰.

Dans les domaines de l'agriculture et la viticulture, des potentiels de coopération sont identifiés en matière de maintien de la biodiversité, de multiplication végétative ou de mise en place de cultures mieux adaptées au changement climatique. Toutefois, ces potentiels pourraient également s'inscrire dans l'objectif spécifique 2.4¹¹.

En ce qui concerne l'esprit d'entreprise, des réponses soulignent que le Rhin supérieur gagnerait à poursuivre sa structuration dans ce domaine, notamment afin d'atteindre une masse critique qui permettrait d'attirer les investisseurs (par le biais d'une communauté d'innovation par exemple).

⁸ Dédié à la croissance et la compétitivité des PME

⁹ Dédié à la recherche et à l'innovation

¹⁰ « Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante »

¹¹ Dédié à l'adaptation au changement climatique

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il ne semblait présenter qu'une plus-value très limitée et « pas de potentiel de coopération significatif ». Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît qu'il ne présente qu'un faible potentiel de coopération et que sa plus-value est effectivement limitée. Toutefois, certains potentiels de coopération remontés pourraient s'intégrer dans d'autres objectifs spécifiques. Il conviendrait alors de veiller à ce que les potentiels identifiés puissent aisément s'inscrire dans les objectifs spécifiques sélectionnés.

Objectifs spécifiques :

- 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
- 2.2 Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
- 2.3 Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local

Les contributions pour cet objectif spécifique confirment pour la plupart les éléments d'analyse et potentiels de coopération inclus dans les orientations stratégiques. Toutefois, sont également recensés des liens avec d'autres objectifs spécifiques, tels que le 1.1¹² (recherches sur le stockage d'énergie, financement de projets de recherche et innovation concrets dans le domaine de la production d'eau chaude par exemple, création d'une structure de transferts de compétences scientifiques sur le thème du nucléaire, de niveau master à doctorat), 1.2¹³ (maquette numérique du bâtiment, gestion technique de bâtiment).

Trois contributions identifient également un lien avec l'objectif spécifique 3.3¹⁴, le domaine de la mobilité présentant un potentiel en matière d'énergies renouvelables et de mesures d'efficacité énergétique.

Quatre potentiels sont identifiés dans le processus de reconversion du territoire de Fessenheim :

- Parc photovoltaïque et étude sur une liaison ferroviaire Colmar-Fribourg
- Mise en place d'un living lab (systèmes énergétiques intelligents, nouvelles formes de mobilité, industrie du futur) (2)
- Création de réseaux (2)
- Projets de recherche et développement

Si les objectifs spécifiques 2.1, 2.2 et 2.3 étaient retenus, il conviendrait de penser la logique d'intervention de manière à intégrer les différents potentiels de coopération liés au projet de reconversion de Fessenheim.

Le transfert de connaissances et technologies en matière d'efficacité énergétique constitue également un sujet plébiscité (6), notamment au sein des PME. Il s'agit de mettre l'accent à la fois sur la production énergétique mais également sur une utilisation efficace des ressources énergétiques à l'échelle transfrontalière. La promotion d'un urbanisme rhénan durable et la création d'un label commun pourraient constituer des moyens de valoriser des projets phares dans le Rhin supérieur.

Outre ceux identifiés dans les orientations stratégiques, des potentiels sont également recensés en matière de mise en place de sites pilotes photovoltaïques (2), d'exploitation de la filière hydroélectrique (2), de valorisation du bois énergie – utilisation de la biomasse (2), économies d'énergie dans les stations d'épuration, solutions et filières locales pour éviter le transport de déchets,

¹² Dédié à la recherche et à l'innovation

¹³ Dédié au développement de la numérisation

¹⁴ Dédié à mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques

études de projets de stockage d'énergie, maintien de la production alimentaire en s'appuyant sur la production d'énergies renouvelables (4), le développement de systèmes et réseaux énergétiques intelligents (3), la récupération d'énergie à partir des déchets, des eaux usées et de la chaleur résiduelle.

Trois contributions soulignent la complexité de la mise en œuvre de mesures transfrontalières dans ce domaine, notamment en raison des réglementations différentes. A cet égard, plusieurs contributions relèvent le potentiel que présentent les projets de conseils en efficacité énergétique (3) mais également la sensibilisation et l'information transfrontalière des citoyens aux projets énergétiques. En ce qui concerne les aspects géographiques, l'échelle du Rhin supérieur semble être considérée par certains acteurs comme non suffisante pour la mise en œuvre de projets concrets dans le domaine de l'énergie.

Bilan

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour ce groupe d'objectifs spécifiques établissait qu'il était « assez significatif » et qu'il présentait une plus-value qui restait à approfondir. Il apparaît que cet objectif spécifique présente effectivement un potentiel de développement. En revanche, sa dimension transfrontalière ne semble pas évidente à appréhender, notamment en raison des différences de réglementations et standards à l'échelle nationale.

Toutefois, si un objectif spécifique devait être retenu dans ce groupe d'objectifs spécifiques, le 2.1 « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique » semble le plus à même d'intégrer les potentiels de projets.

Objectif spécifique :

2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

De très nombreuses contributions soulignent la nécessité de prendre en compte cet objectif spécifique au regard de son actualité. La possibilité de financer, dans le cadre de cet objectif spécifique, des projets qui ne soient pas uniquement consacrés à l'adaptation au changement climatique, dès lors qu'il s'agit de projets de prévention des risques, est également souhaitée par les acteurs. Une approche interdisciplinaire semble être plébiscitée et nécessaire pour appréhender ces enjeux.

Dans les domaines de l'agriculture, la viticulture et l'arboriculture, il est suggéré de mener une réflexion partagée sur les stratégies d'adaptation des arbres et cultures au changement climatique. Pour ce faire, il s'agit de s'appuyer sur le développement des coopérations déjà existantes, la mise en place et l'évaluation de sites pilotes ainsi que la recherche appliquée (4) au niveau transfrontalier dans ces domaines.

En matière de santé, plusieurs répondants (3) indiquent qu'il existe des potentiels en matière de mise en œuvre de solutions concrètes et mesures de prévention sanitaires (3) au vu des risques existants (eau, air, exposition aux pesticides, etc.).

La recherche (lien avec l'objectif spécifique 1.1¹⁵) en matière de prévention des risques et problématiques de résilience doit pouvoir être coordonnée au niveau trinational car les préoccupations sont communes à l'ensemble du Rhin supérieur. Il s'agit d'aborder les thématiques liées au changement climatique mais également d'autres thématiques liées à la résilience face aux catastrophes, telles que la lutte et la prévention des radicalisations.

- Prévention des risques et résilience face aux catastrophes : prévention des radicalisations, financement d'une étude sur les risques souterrains (Stocamine, déchets nucléaires), mise en place d'un numéro vert des risques climat et pollution, inondations, pollutions, lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boue, promotion de la résilience en cas d'attentat, prévention des avalanches dans les Vosges et la Forêt Noire et des coulées d'eau boueuses en zone cultivées, sécheresses dans le cadre d'une gestion partagée du Rhin et de la nappe phréatique, etc.

L'adaptation des entreprises au changement climatique du Rhin supérieur est citée à plusieurs reprises (3) ; dans ce contexte, il est nécessaire de maintenir un lien entre laboratoires publics, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et entreprises.

Par ailleurs, est également cité un lien avec le groupe d'objectifs spécifiques 2.1, 2.2 et 2.3¹⁶, la plupart des émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'énergie.

De nombreux répondants (8) insistent également sur la nécessité d'impliquer les citoyens et de mener des actions d'information, de communication et de sensibilisation afin de réduire les vulnérabilités individuelles et collectives en amont. La mise en place d'un portail informatif en ligne et d'une base de données partagée sont citées comme potentiels de coopération transfrontaliers.

¹⁵ Dédié à la recherche et à l'innovation

¹⁶ Dédiés à l'énergie

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il était « plutôt significatif ». Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît que cet objectif spécifique présente effectivement un potentiel de coopération. En effet, les enjeux liés à cet objectif spécifique ont un véritable caractère d'actualité à l'échelle transfrontalière. Contrairement à l'objectif spécifique 2.7 « Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution », cet objectif spécifique présente l'avantage de pouvoir inclure des thématiques plus larges que les thématiques liées uniquement à l'environnement.

Toutefois, il conviendra de rester attentif au fait que, suite à des échanges avec la Commission européenne, la recherche appliquée ne pourra être financée que de manière exceptionnelle.

Objectif spécifique :

2.5 Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau

Neuf répondants ne partagent pas l'analyse selon laquelle cet objectif spécifique ne présente qu'un potentiel de coopération moyennement significatif au niveau du Rhin supérieur, en soulignant notamment les coopérations et projets déjà existants en matière de gestion de l'eau et la nécessité de traiter cette thématique à l'échelle transfrontalière.

Deux autres répondants estiment qu'il semble complexe de mutualiser les démarches dans ce domaine et que cet objectif spécifique est en grande partie couvert par les objectifs spécifiques 2.4¹⁷ et 2.7¹⁸.

Outre les potentiels de coopération identifiés dans les orientations stratégiques, les répondants indiquent les potentiels suivants :

- Augmentation du besoin d'irrigation en raison de l'augmentation des périodes de sécheresse de plus en plus fortes et modification du régime pluviométrique (4) ; nécessité d'élaborer une stratégie à l'échelle transfrontalière
- Evaluation des prestations environnementales de systèmes de culture innovants telle que l'agroforesterie : réduction des émissions de pesticides et réduction des polluants (2)
- Systèmes d'information géographique pour une meilleure gestion de la production (lien avec l'objectif spécifique 1.2¹⁹)
- Evaluation des risques de crues et d'inondation et mise en place de mesures préventives (3) : barrages, revitalisation des berges
- Etudes, mesures et travaux, pour prévenir les dommages aux rives (biotope et écosystème) et aux ouvrages de franchissement du Rhin et pour les consolider ou les transformer

Sept contributions mentionnent le devenir de la ressource en eau et la gestion quantitative des sources servant d'alimentation en eau potable (création d'un réseau de réservoirs artificiels pour l'irrigation, captation de nouvelles sources, récupération de l'eau de pluie, etc.). Pour ce faire, il est nécessaire de disposer à la fois de structures d'observation des évolutions liées à la gestion de l'eau (au niveau météorologique, hydrologique, géochimique, écologique) et de projets de recherche visant à une meilleure compréhension et à modéliser les évolutions futures. Les méthodes innovantes de et durables de traitement des eaux (usées) (3) jouent ici un rôle non négligeable.

Des projets liés à l'anticipation des modifications des flux liés aux effets du changement climatique, à la prise en compte des crues dans les règles de construction, sont par exemple des thématiques qui pourraient réunir des acteurs transfrontaliers sur des projets de recherche intéressants.

¹⁷ Dédié à l'adaptation au changement climatique

¹⁸ Dédié à la biodiversité et à la réduction de la pollution

¹⁹ Dédié au développement de la numérisation

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il était « plutôt significatif ». Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît que cet objectif spécifique présente effectivement un potentiel de coopération. En effet, les enjeux liés à cet objectif spécifique ont un véritable caractère d'actualité à l'échelle transfrontalière. Contrairement à l'objectif spécifique 2.7 « Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution », cet objectif spécifique présente l'avantage de pouvoir inclure des thématiques plus larges que les thématiques liées uniquement à l'environnement.

Toutefois, il conviendra de rester attentif au fait que, suite à des échanges avec la Commission européenne, la recherche appliquée ne pourra être financée que de manière exceptionnelle.

2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire

Cinq contributions ne partagent pas l'analyse selon laquelle cet objectif spécifique ne présente pas de potentiel de coopération significatif et considèrent sa plus-value comme sous-évaluée. En effet, les enjeux sous-tendant cet objectif spécifique ne semblent pas pouvoir être intégrés dans le cadre de nombreux autres objectifs spécifiques, alors même que la problématique est considérée comme importante par plusieurs acteurs.

Par ailleurs, deux contributions font état de la nécessité d'une structuration à plus grande échelle des structures actives dans le domaine de l'économie circulaire, et notamment de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Plusieurs répondants estiment que cet objectif spécifique ne peut être dissocié des enjeux liés au changement climatique (lien avec l'objectif spécifique 2.4²⁰) et qu'il convient d'intégrer cet aspect dans les orientations stratégiques.

Seuls deux potentiels ayant été identifiés dans les orientations stratégiques, la consultation publique a permis de relever les potentiels supplémentaires suivants :

- Valorisation du réemploi auprès des PME et gestion de filières de réemploi à l'échelle du Rhin supérieur
- Valorisation des boues de stations d'épuration des eaux usées (lien avec l'objectif spécifique 2.5²¹) ; la gestion durable de la qualité de l'eau pouvant être traitée de manière circulaire afin d'en faire bénéficier les populations et les territoires.
- Etat des lieux et expertise des avantages et inconvénients des différentes filières de valorisation - analyse des opportunités de synergies à l'échelle du Rhin supérieur.
- Gestion et valorisation des déchets : développement de consignes et recyclage (3) – production d'énergie
- Gestion du dernier kilomètre, gestion de la multi- et de l'intermodalité de proximité (lien avec les objectifs spécifiques 3.3²² et 3.4²³)

Cinq contributions mentionnent des potentiels plus spécifiques au secteur du bâtiment. Ainsi, le changement d'usage de biens immobiliers peut être considéré sous l'angle de l'économie circulaire et pensé de manière concertée à l'échelle locale, en privilégiant le réemploi. Par ailleurs, la conception, la construction et la rénovation devraient être pensées en tenant compte des évolutions liées aux bâtiments performants et ainsi en tenant compte des évolutions liées au changement climatique.

La récupération des métaux contenus dans les produits en cours d'utilisation (« urban mining ») est également évoquée. Ici, il s'agirait de conduire une étude de faisabilité puis de mettre en œuvre les premiers projets dans le domaine.

Cet objectif spécifique semble posséder une valeur ajoutée au regard de la coopération entre acteurs de l'économie circulaire, de la recherche et entreprises. En effet, l'économie circulaire représente un enjeu stratégique pour les entreprises, notamment pour des raisons d'efficacité et de diminution des coûts de production.

²⁰ Dédié à l'adaptation au changement climatique

²¹ Dédié à la gestion durable de l'eau

²² Dédié à la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques

²³ Dédié à la mobilité urbaine

A ce titre, la récupération d'énergie à partir des déchets, des eaux usées et de la chaleur résiduelle ainsi que la promotion de bâtiments modèles « presque zéro impact environnemental » (matériaux recyclés) qui ont trait à la thématique de l'efficacité énergétique (lien avec le groupe d'objectifs spécifiques 2.1, 2.2 et 2.3²⁴) s'inscrivent également dans l'économie circulaire.

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il ne semblait présenter qu'une plus-value très limitée pour le Rhin supérieur et « pas de potentiel de coopération significatif ». Les contributions à la consultation publique permettent d'identifier davantage de potentiels de coopération que ce qui était établi initialement. Des liens apparaissent également avec les autres objectifs spécifiques de l'objectif politique 2 et l'objectif politique 3. Etant donné l'importance accordée aux enjeux climatiques et environnementaux liés à l'économie circulaire, il conviendra d'intégrer les potentiels de coopération dans d'autres objectifs spécifiques si le 2.6 n'était pas retenu.

²⁴Dédiés à l'énergie

Objectif spécifique :

2.7 Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Neuf répondants rapportent qu'ils partagent l'évaluation selon laquelle cet objectif spécifique possède une plus-value et un potentiel de coopération significatifs pour le Rhin supérieur.

Le territoire rural n'étant pas expressément mentionné dans cet objectif spécifique, de nombreux acteurs soulignent l'importance et la nécessité de sa prise en compte. En effet, de nombreux potentiels sont identifiés en matière de renforcement des infrastructures vertes hors zone urbaine.

Quatre répondants indiquent que la coordination entre acteurs est essentielle afin de déterminer les synergies possibles entre les structures à l'échelle locale, sans toutefois qu'il soit nécessaire de créer une cellule de coordination. Ainsi, la mise en réseau pourrait être réalisée numériquement par le biais d'une plateforme, qui devrait également être accessible aux citoyens (3) et des bases de données et catalogues de mesures communs.

En outre, les thématiques incluses dans l'intitulé de l'objectif spécifique 2.7 pourraient faire l'objet de transfert de connaissances (2) et de projets de recherche transfrontaliers (lien avec l'objectif spécifique 1.1²⁵).

Quatre contributions mettent en avant le fait qu'il soit essentiel d'intégrer les citoyens aux réflexions et de leur donner les outils pour mettre en œuvre les mesures écologiques et de sensibiliser ainsi la population à la protection de la nature.

Malgré le fait que des actions relevant de cet objectif spécifique entrent dans le cadre d'autres programmes, et notamment LIFE, il semble nécessaire d'intégrer cette thématique dans le programme INTERREG, afin de cibler les actions sur les véritables enjeux à l'échelle régionale (réintroduction d'espèces de manière coordonnée, état des lieux à l'échelle régionale).

La prise en compte de la notion de durabilité est soulignée par plusieurs répondants comme essentielle dans l'élaboration de la logique d'intervention puis du programme opérationnel : agriculture urbaine, tourisme, gestion des eaux (usées), gestion concertée des pêches, etc.

En matière de renforcement des infrastructures vertes, l'aménagement du territoire (urbain et rural) et notamment les mesures visant à enrayer l'étalement urbain présentent des potentiels de coopération. La notion d'infrastructures vertes nécessite d'être précisée et pourrait être élargie afin d'intégrer la réflexion sur les matériaux employés dans la construction des infrastructures, et notamment leur efficacité énergétique (lien avec le groupe d'objectifs spécifiques 2.1, 2.2 et 2.3²⁶).

Le développement d'une agriculture durable, déjà mentionné dans les orientations stratégiques, est relevé comme présentant un potentiel de coopération par deux répondants.

²⁵ Dédié à la recherche et à l'innovation

²⁶ Dédiés à l'énergie

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il présentait un potentiel de coopération « significatif » et possédait une réelle plus-value. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît qu'il présente effectivement une réelle plus-value. Toutefois, il semble nécessaire d'intégrer les zones rurales car elles présentent de nombreux potentiels de coopération. Par ailleurs, même si certaines mesures pourraient relever de l'objectif spécifique 1.1 ou d'autres objectifs spécifiques inclus dans l'objectif politique 2, certains potentiels identifiés par les acteurs ne peuvent être appréhendés qu'au travers de l'objectif spécifique 2.7.

Objectif spécifique :

3.1 Renforcer la connectivité numérique

Un nombre relativement faible de réponses a été recensé sur l'analyse de cet objectif spécifique.

Toutefois, des potentiels sont identifiés dans le domaine de la santé (transmission des données, application de suivi de patients) ainsi qu'en matière de recherche (lien avec l'objectif spécifique 1.1²⁷) : développement et l'application de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle projets de « science ouverte » .

Dans leurs réponses pour cet objectif spécifique, plusieurs répondants identifient la numérisation comme présentant un potentiel de coopération significatif dans plusieurs domaines (éducation, agriculture et viticulture). Néanmoins, cette thématique est d'ores et déjà couverte par l'objectif spécifique 1.2. En outre des potentiels identiques ont été identifiés dans les contributions concernant objectif spécifique 1.2²⁸ ou 2.1²⁹. Ainsi, il semblerait que les idées de projets susmentionnées s'intègrent bien dans d'autres objectifs spécifiques.

Quatre répondants renvoient à l'intérêt de cet objectif spécifique pour les activités des entreprises, notamment concernant l'intensification de l'échange de données à l'échelle transfrontalière. S'y rattache également le développement de l'infrastructure 5G et l'internet des objets, qui peuvent également avoir des retombées positives pour les citoyens.

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il n'était ne présentait pas de potentiel de coopération significatif et une plus-value très limitée pour le Rhin supérieur. Le faible nombre de réponses concernant cet objectif spécifique, couplé au fait qu'elles concernent des potentiels qui pourraient être appréhendés dans le cadre d'autres objectifs spécifiques, tend à confirmer cette analyse. En effet, outre les liens déjà cités dans les orientations stratégiques, les enjeux liés à la connectivité numérique peuvent également s'inscrire dans les objectifs spécifiques 1.1, 1.2 ou 2.1.

²⁷ Dédié à la recherche et à l'innovation

²⁸ Dédié au développement de la numérisation

²⁹ Dédié à l'efficacité énergétique

Objectif spécifique :

3.2 Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques

Trois contributions sont communes aux objectifs spécifiques 3.2, 3.3 et 3.4, illustrant ainsi les liens étroits qui unissent ces trois objectifs spécifiques dédiés à la mobilité.

Un potentiel identifié relève véritablement de l'objectif spécifique 3.2 car il contribue à développer les corridors transeuropéens. Il s'agit d'étudier les possibilités et les conditions d'une meilleure interconnexion entre les deux corridors ferroviaires (La Magistrale Est-Ouest et l'axe Nord-Sud Rotterdam Gênes) au niveau de Strasbourg - Offenbourg.

Par ailleurs, si le financement de la ligne Strasbourg-Kehl-Appenweier n'était pas pris en charge par le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), il conviendra de réévaluer la plus-value de l'objectif spécifique 3.2.

De nombreux éléments complémentaires à l'analyse concernent des mesures transfrontalières davantage locales telles que le développement du transport durable, intelligent et intermodal à l'échelle transfrontalière, le covoiturage transfrontalier ou les lignes de bus transfrontalières.

Le transfert modal de la route au rail ainsi que vers les structures portuaires mentionnés par trois répondants relèvent également davantage de l'objectif spécifique 3.3³⁰.

Comme c'est le cas pour de nombreux autres objectifs spécifiques, la nécessité de capitaliser sur les projets mis en œuvre et les outils déjà existants est soulignée ici aussi.

Des projets de recherche, qui nécessitent d'associer laboratoires publics, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans l'optique notamment de soutenir les entreprises, pourraient également s'intégrer dans l'objectif spécifique 1.1³¹.

Deux contributions soulignent qu'il est nécessaire que le développement du RTE-T soit élargi au rôle de Bâle et l'accès aux transversales ferroviaires alpines également pris en compte dans la réflexion.

Enfin, il est mentionné que la définition des bénéficiaires et publics cibles pour les projets dans le domaine des transports devra prendre en compte la privatisation croissante des transports.

Bilan

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique était dépendante de l'issue des négociations concernant l'intégration deux lignes ferroviaires dans le réseau RTE-T. A l'heure actuelle, aucun règlement concernant le RTE-T n'a été formellement adopté par le Conseil et le Parlement. Cette décision ne pourra intervenir qu'une fois un accord global trouvé sur le Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît que des enjeux stratégiques liés au développement du RTE-T sont pertinents pour le Rhin supérieur. Ainsi, il conviendra de réévaluer la plus-value de cet objectif spécifique au regard des décisions communautaires dès lors qu'elles seront actées.

Toutefois, outre les liaisons ferroviaires Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Saarbrücken et Colmar-Freiburg dans le RTE-T et la proposition visant une meilleure interconnexion entre les deux corridors ferroviaires (La Magistrale Est-Ouest et l'axe Nord-Sud Rotterdam Gênes) au niveau de Strasbourg –

³⁰ Dédié à la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques

³¹ Dédié à la recherche et à l'innovation

Objectif spécifique :

3.3 Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

Treize contributions partagent l'analyse selon laquelle cet objectif spécifique possède une forte plus-value.

Quatre contributions soulignent que la mobilité doit être pensée de manière intégrée et transversale, notamment au regard du fait qu'elle constitue un vecteur de réalisation pour des enjeux liés à d'autres objectifs spécifiques (recherche, adaptation au changement climatique, accès aux soins, accès à un emploi de qualité, développement social, économique et environnemental intégré p.ex.).

Ainsi, des enjeux tels que le développement du marché du travail transfrontalier, notamment lorsque le public cible est fragile (publics en voie d'insertion, migrants, personnes handicapées, etc.), l'accès aux soins et l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation semblent pouvoir s'intégrer dans cet objectif spécifique.

Au-delà des études préalables au développement de mesures telles que du covoiturage, du vélopartage transfrontalier, des lignes de bus transfrontalières, plusieurs répondants (4) soulignent qu'il est nécessaire de financer les infrastructures répondant à ces besoins.

Les éléments complémentaires recensés dans le cadre de la procédure de consultation publique permettent d'identifier des potentiels au niveau du développement des voies d'eau, de la réduction de la dépendance aux seuls transports individuels motorisés ou encore la mobilité en ville (services de livraison notamment).

Deux contributions mentionnent le développement du trafic ferroviaire à l'échelle du Rhin supérieur, en lien avec le RTE-T. Il est ici fait état du fait que les projets de développement du RTE-T sur le territoire mentionnés sous l'objectif spécifique 3.2 pourraient également s'inscrire dans l'objectif spécifique 3.3 (et notamment l'intermodalité des transports pour les personnes et les marchandises).

Bilan

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il était « significatif » et qu'il présentait une forte plus-value. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît que la prise en compte de cet objectif spécifique peut effectivement constituer une réelle plus-value pour le Rhin supérieur. En effet, l'objectif spécifique 3.3 permet d'appréhender des projets structurants pour le territoire et contribuant au développement de plusieurs enjeux thématiques (recherche, adaptation au changement climatique, accès aux soins, accès à un emploi de qualité, développement social, économique et environnemental intégré p.ex.).

Objectif spécifique :

3.4 Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable

Quatre contributions ne partagent pas l'analyse selon laquelle cet objectif spécifique ne comporterait pas de plus-value pour le Rhin supérieur. Ces répondants estiment que sa prise en compte est nécessaire afin que davantage de projets dans ce domaine émergent.

Trois autres contributions font état du fait qu'une intégration des thématiques liées à cet objectif spécifique dans l'objectif spécifique 3.3³² apparaît pertinente. En effet, les défis liés à une mobilité multimodale durable dans le Rhin supérieur ne sont pas uniquement (intra-)urbains.

Des répondants proposent de modifier l'intitulé des objectifs spécifiques 3.3 et 3.4 afin de mieux intégrer leurs caractéristiques respectives. La mise en exergue de la valeur ajoutée des villes dans les enjeux liés à la mobilité dans l'objectif 3.4 est appréciée. Toutefois, il convient ici de signaler que la proposition de reformulation ne peut aboutir car les intitulés des objectifs spécifiques sont définis par la Commission européenne par voie réglementaire.

Le transfert modal de la route au rail ainsi que vers les structures portuaires, notamment dans le cadre des livraisons en ville ou les mesures visant à limiter les déplacements pendulaires, à l'optimisation des déplacements ou à la promotion de l'utilisation des transports en commun par les frontaliers, s'intègrent également dans l'objectif spécifique 3.3, au champ d'application moins restrictif.

D'autres potentiels identifiés relèvent des domaines suivants : développement de l'utilisation transfrontalière des systèmes de prêt de vélos (électriques) et d'autopartage/covoiturage/trottinettes afin de limiter le trafic en heures de pointe, production d'énergie liée à la mobilité électrique—hydrogène vert (2) ou encore des projets de recherche qui prennent en compte la mobilité durable des personnes en situation d'handicap.

Il s'agit de financer le développement d'infrastructures, mais également d'initiatives autour des thématiques liées à la mobilité (p.ex. une semaine du climat pour sensibiliser la population à l'utilisation de transports en commun). Les infrastructures liant territoires périphériques et ruraux doivent également être intégrées dans le programme opérationnel afin d'assurer un maillage étroit du territoire.

En définitive, la ville peut être utilisée comme *living lab* pour une mobilité durable et zéro émissions et permettre le développement de projets répliquables sur d'autres territoires.

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il ne présentait pas de potentiel de coopération significatif et une plus-value limitée pour le Rhin supérieur. Après analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît que sa plus-value est soulignée par plusieurs répondants. Toutefois, les potentiels identifiés semblent pouvoir s'inscrire dans d'autres objectifs spécifiques, et notamment dans le 3.3, au périmètre plus large.

Si l'objectif spécifique 3.4 n'était pas retenu, il conviendra de veiller à ce que les potentiels identifiés au titre de la mobilité urbaine puissent bien s'intégrer dans un autre objectif spécifique dédié à la mobilité.

³² Dédié à la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques

Objectifs spécifiques :

- 4.1 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale
- 4.5 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières

Six répondants sont d'avis que la prise en compte de ce groupe d'objectifs spécifiques est nécessaire car elle constitue une réelle plus-value pour le Rhin supérieur.

Cinq contributions indiquent qu'il est nécessaire d'intégrer la possibilité de cofinancer des projets intégrant des structures et mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion, mais également des PME. Ces mesures doivent permettre une meilleure adéquation entre compétences des personnes sur le marché du travail et besoins des entreprises.

En ce qui concerne la mise en adéquation entre offre de compétences et besoins du marché du travail, est également mentionné à quatre reprises la participation des étudiants, notamment dans les projets de recherche, afin de préparer leur intégration sur le marché du travail.

Outre les potentiels identifiés dans les orientations stratégiques, l'alternance est citée par quatre répondants comme présentant un potentiel non négligeable. Le développement d'une offre de formation continue transfrontalière est également souligné comme intéressant pour le Rhin supérieur.

Ainsi, tant la formation initiale que la formation continue devraient être prises en compte au titre de ces objectifs spécifiques.

Plusieurs contributions indiquent que la notion d'« emploi de qualité » doit être comprise de manière plus large, c'est-à-dire en incluant des aspects tels que la proximité et l'accessibilité, un emploi correspondant à la qualification de la personne ou encore un emploi correspondant aux attentes de la personne.

Un aspect non évoqué dans l'analyse de ce groupe d'objectifs spécifiques et mentionné par cinq répondants concerne le développement d'outils de sensibilisation à l'interculturalité et d'apprentissage linguistique.

Bilan

L'évaluation initiale de ce groupe d'objectifs spécifiques établissait qu'il présentait un potentiel de coopération « significatif » et une réelle plus-value. Outre les potentiels identifiés dans les orientations stratégiques, les éléments complémentaires recensés par les répondants devraient permettre de garantir une bonne absorption des fonds dans le cadre de ces objectifs spécifiques, et notamment du 4.5 s'il était retenu.

Objectifs spécifiques :

- 4.2 Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures
- 4.6 Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières

Huit contributions confirment la réelle plus-value de l'objectif spécifique 4.6 et soulignent la nécessité que le programme comporte un objectif dédié à la formation. L'une d'entre elles suggère de mettre davantage encore en avant le potentiel que présente cet objectif spécifique, car il permet d'absorber de nombreux potentiels et la dimension transversale de cette thématique pour le Rhin supérieur.

Deux contributions soulignent la nécessité d'intégrer le volet suisse aux réflexions en matière d'éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie afin de mettre en œuvre de véritables stratégies transfrontalières trinacionales.

Outre les potentiels de coopération identifiés dans les orientations stratégiques, des répondants indiquent qu'il pourrait être pertinent d'utiliser le nouvel outil European Cross-Border Mechanism (ECBM), actuellement en discussion au niveau communautaire, visant à la résolution des obstacles transfrontaliers sur les frontières européennes.

Les domaines concernés seraient notamment la santé (manque en personnels qualifiés), le bâtiment, l'œnologie ou encore la protection civile.

Par ailleurs, des projets scolaires mais également extra-scolaires et « informels » devraient pouvoir s'inscrire dans des objectifs spécifiques liés à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, favorisant ainsi une acception large de ces thématiques.

Une mise en adéquation entre connaissances linguistiques et besoins sur le marché du travail pourrait également être mise en œuvre, notamment par la création d'une offre de formations de remise à niveau dans la langue du voisin spécialisées par métier.

Tel que c'était le cas pour l'objectif spécifique 4.5³³, plusieurs répondants citent l'apprentissage ainsi que la formation professionnelle comme permettant une meilleure articulation entre formation et emploi et gagnant à ce titre à être mieux valorisées.

³³ Dédié au marché du travail

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour ce groupe d'objectifs spécifiques établissait qu'il était « significatif. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur ces objectifs spécifiques, il apparaît que la prise en compte des enjeux liées à la formation, et notamment le développement de l'apprentissage et du bilinguisme, soit nécessaire à l'échelle du Rhin supérieur. En effet, ces potentiels peuvent être développés dans de nombreux domaines et apportent une réelle plus-value en contribuant à l'accès à un emploi de bonne qualité par la suite. Si l'objectif spécifique 4.2 n'était pas retenu, il conviendrait de veiller à ce que le développement d'infrastructures à des fins d'éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie puisse être financé dans le cadre d'autres objectifs spécifiques.

Si ni l'objectif spécifique 4.2 ni le 4.6 n'étaient retenus, il conviendrait de garantir que les projets liés à la formation puissent être financés dans le cadre de l'objectif spécifique 4.1 ou 4.5 ou dans d'autres objectifs spécifiques, sans être désavantagés.

Objectif spécifique :

4.3 Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux

De manière générale, les répondants plébiscitent une porte d'entrée plus claire pour le domaine social dans le programme opérationnel.

Un travail de mise en réseau des acteurs dans les domaines de l'action sociale (établissements d'enseignement supérieur, travailleurs sociaux, etc.) à l'échelle transfrontalière pourrait être effectué afin de donner lieu à des projets pertinents. Toutefois, ce potentiel pourrait également s'inscrire dans l'objectif spécifique 6.2³⁴.

Il apparaît également nécessaire d'intégrer les personnes concernées elles-mêmes ainsi que les citoyens dans la réflexion sur la construction de projets, en favorisant une approche *bottom-up*.

Est également proposée l'intégration des enjeux liés aux thématiques sociales dans l'objectif 4.9³⁵, qui pourrait avoir une meilleure capacité d'absorption des fonds.

En ce qui concerne l'articulation entre fonds, le FSE+ est considéré comme plus adapté pour l'échelle nationale, tandis qu'INTERREG est perçu comme l'outil le plus adéquat pour la mise en œuvre de projets pertinents sur le territoire transfrontalier. A titre d'exemple, un travail partenarial et transfrontalier concernant les communautés marginalisées, migrants et groupes défavorisés, trouverait sa place dans cet objectif spécifique, et notamment la mise en commun des capacités d'hébergement.

Concernant les publics cibles, est rapporté qu'il convient de ne pas restreindre les actions aux seules coopérations entre administrations publiques (qui pourraient être cofinancées sous l'objectif 6.2), car de nombreux autres porteurs peuvent développer des initiatives et projets communs (formations du travail social, établissements d'hébergement, etc.).

L'intégration sociale des bénéficiaires pourrait notamment se faire par l'acquisition de compétences et connaissances linguistiques, ce qui permettrait par exemple de pallier au manque en personnels qualifiés, notamment dans le domaine des soins aux personnes âgées. D'autres contributions mentionnent la nécessité de favoriser la mobilité de ces publics.

Par ailleurs, le terme de « socioéconomique » est considéré comme réducteur par certains répondants, les femmes pouvant potentiellement être exclues de ce type d'actions.

Enfin, plusieurs contributions soulignent la valeur ajoutée que représenteraient la possibilité de faire cofinancer des échanges d'expérience concernant les thématiques liées au domaine social.

³⁴ Dédié à la coopération entre administrations et la coopération citoyenne

³⁵ Dédié à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il ne présentait pas de potentiel de coopération significatif et que sa plus-value était limitée pour le programme INTERREG Rhin supérieur.

Toutefois, les contributions à la consultation publique permettent d'identifier la nécessité de prendre en compte les enjeux liés au domaine social, qui n'ont pas uniquement trait à l'emploi ou la formation. A ce titre, si l'objectif spécifique 4.3, au périmètre relativement restreint, n'était pas retenu, il conviendrait d'intégrer cette thématique par la prise en compte de l'objectif spécifique 4.9. Une autre solution consisterait à regrouper les objectifs spécifiques 4.3 et 4.9.

Objectifs spécifiques :

- 4.4 Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires
- 4.7 Améliorer l'accès égal et en temps opportun à des soins de santé de qualité durables et abordables par-delà les frontières
- 4.8 Améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée par-delà les frontières

La plupart des répondants approuvent l'analyse présentée dans les orientations stratégiques. En effet, les réponses à la consultation publique pour les objectifs spécifiques 4.4, 4.7 et 4.8 mettent en exergue le fait que la formulation de ces objectifs spécifiques ne permette pas la prise en compte de tous les potentiels de coopération identifiés dans le domaine de la santé.

Des potentiels sont identifiés en matière de démographie médicale, et notamment la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de spécialisation et adapter les formations et compétences (linguistiques) aux besoins identifiés sur le territoire (4), mais également d'harmoniser les diplômes et contenus des formations. Toutefois, ces potentiels pourraient également s'inscrire dans l'objectif spécifique 4.6³⁶.

La pérennisation de la mise en réseau, du partage de connaissances mais également des services d'accompagnement et de conseil transfrontaliers apparaissent également comme nécessaires à de nombreux répondants, afin de capitaliser sur les progrès réalisés et développer plus avant les coopérations à l'échelle transfrontalière.

La mise en réseau et la coopération, entre caisses d'assurance maladie (2) ou acteurs autour de thématiques telles que la prévention des addictions ou l'aide médicale urgente, pourraient s'inscrire dans l'objectif spécifique 6.2³⁷. Toutefois, il conviendra alors de veiller à ce que les acteurs hors du champ des administrations publiques (organismes de formation, associations, etc.) ne soient pas exclus de ce type de mesures.

Les enjeux liés à la numérisation dans le domaine de la santé, dont l'importance est croissante, s'inscrivent pleinement dans l'objectif spécifique 1.2³⁸. A titre d'exemple, les PME, start-ups, entrepreneurs, structures académiques, industries et autres structures pourraient être intégrées dans un accélérateur lié à la numérisation dans le domaine de la santé. Ici, les PME peuvent avoir un rôle non négligeable à jouer et les idées de projets pourraient être intégrées dans l'objectif spécifique 1.3³⁹. Ici, il est également proposé de mettre en œuvre des micro-projets dans le domaine de la santé, notamment concernant les innovations digitales mises en œuvre dans les établissements.

³⁶ Dédié à la formation

³⁷ Dédié à la coopération entre administrations et la coopération citoyenne

³⁸ Dédié au développement de la numérisation

³⁹ Dédié à la croissance et à la compétitivité des PME

Des projets se rapportant à la santé environnementale, et notamment l'adaptation au changement climatique, les énergies vertes, la gestion durable de l'eau, l'économie circulaire, la biodiversité, la réduction de la pollution, le développement des mobilités douces pourraient notamment s'intégrer dans les objectifs spécifiques de l'objectif politique 2 « Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques ».

En outre, le nouvel outil ECBM visant à la résolution des obstacles transfrontaliers sur les frontières européennes est également cité à deux reprises comme potentiel à exploiter pour l'amélioration de l'accès transfrontalier aux soins.

Bilan

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il était « significatif » et sa plus-value à réfléchir en comparaison d'autres objectifs spécifiques. La consultation a permis de mettre en exergue des potentiels non identifiés dans les orientations stratégiques ainsi que le fait que l'objectif spécifique 4.8 serait celui qui permettrait d'intégrer le plus de potentiels de coopération. Toutefois, de nombreux autres objectifs spécifiques permettraient d'intégrer différents volets des potentiels de coopération. Il sera opportun de mener plus avant la réflexion sur la pertinence des différents objectifs spécifiques qui permettraient d'absorber les idées de projets dans le domaine de la santé, notamment en fonction des exigences de concentration thématiques. Par ailleurs, si aucun des trois objectifs spécifiques de ce groupe n'était sélectionné, il conviendrait de s'assurer que les idées de projets et leurs porteurs s'intègrent bien dans le cadre d'autres objectifs spécifiques.

Objectif spécifique :

4.9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, notamment en renforçant l'égalité des chances et en combattant les discriminations par-delà les frontières

Tel que cela était le cas au terme des études et démarches menées dans le cadre des orientations stratégiques, le nombre de réponses ainsi que les potentiels de coopération identifiés restent faibles.

Deux contributions font état d'un potentiel de coopération en matière de mise en réseau des travailleurs sociaux dans le cadre de l'objectif spécifique 4.9. Toutefois, cette idée de projet pourrait également s'inscrire dans l'objectif spécifique 6.2⁴⁰ si celui-ci ne se limitait pas aux administrations publiques.

Il apparaît également important de veiller à inclure les bénéficiaires et personnes sur le terrain (volontaires, citoyens, p.ex.) dans la réflexion et la conception des projets, en favorisant ainsi une approche *bottom-up* (2).

Deux contributions renvoient aux éléments indiqués dans leur réponse à l'analyse de l'objectif spécifique 4.3⁴¹, indiquant ainsi des liens entre l'objectif spécifique 4.9 et l'objectif spécifique 4.3.

Par ailleurs, des acteurs soulignent que l'objectif spécifique 4.9 couplé à l'objectif spécifique 6.1⁴² permettraient d'englober la majorité des potentiels de projets identifiés dans l'objectif spécifique 4.3. Une autre proposition consiste à regrouper les objectifs spécifiques 4.3 et 4.9 afin de permettre une absorption de l'ensemble des projets ayant trait au domaine social.

En effet, malgré le fait que l'objectif spécifique semble relativement restrictif, il existe sur le territoire une véritable nécessité de mise en réseau, d'échanges d'expériences et ce, pour une grande diversité de problématiques (prise en charge de la dépendance, garde des enfants, handicap, gestion de l'accident à l'étranger, déménagement de publics en précarité financière, etc.).

Bilan

L'évaluation initiale pour cet objectif spécifique établissait qu'il ne présentait pas de potentiel de coopération significatif. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît qu'il apparaît effectivement restrictif et ne permettant pas d'absorber les potentiels dans le domaine social. Ainsi, plusieurs pistes sont possibles pour permettre une intégration de ces thématiques dans le programme opérationnel.

Si ni l'objectif spécifique 4.3 ni l'objectif spécifique 4.9 n'étaient retenus, il conviendrait de garantir que les projets dans le domaine social puissent aisément s'intégrer dans d'autres objectifs spécifiques, en intégrant l'ensemble des parties prenantes.

⁴⁰ Dédié à la coopération entre administrations et la coopération citoyenne

⁴¹ Dédié à l'intégration des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés

⁴² Dédié au renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et autres parties prenantes

Objectifs spécifiques :

- 5.1 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines
- 5.2 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux

Quatre contributions font état du fait que ce groupe d'objectifs spécifiques, et notamment l'objectif spécifique 5.2, présentent une plus-value non négligeable. En effet, l'objectif spécifique 5.2 pourrait permettre d'inclure des potentiels de projets recensés sous d'autres objectifs spécifiques listés comme comportant une valeur ajoutée moins importante avant la procédure de consultation publique.

Plusieurs répondants (5) soulignent la nécessité d'insister davantage sur les aspects sociaux et environnementaux, par le respect du développement durable dans les activités touristiques par exemple. Il s'agit ici de ne pas restreindre l'environnement à sa dimension d'objectif transversal dans le programme opérationnel, mais bien de lui attribuer une place de choix.

En ce qui concerne les types de projets qui pourraient être inclus dans ce groupe d'objectifs spécifiques, outre les potentiels de coopération identifiés dans les orientations stratégiques, on peut citer par exemple les projets liés à la conservation du patrimoine architectural (recherche en architecture ou en photogrammétrie) ou au patrimoine lié à la biodiversité (recherche en aménagement du territoire, en architecture) de la région.

Dans les domaines du sport et du tourisme (4), des projets de circuits transfrontaliers pour valoriser le patrimoine du Rhin supérieur (installation de mobiliers, aide pour la mobilité des scolaires, développement d'offres touristiques, etc.) apparaissent comme présentant un potentiel de coopération.

Par ailleurs, trois contributions transversales soulignent qu'il est nécessaire d'approfondir les enjeux liés au sport dans le Rhin supérieur.

Deux répondants évoquent également la possibilité de mise en œuvre de micro-projets dans le domaine castral ou liés à des actions culturelles.

En ce qui concerne le périmètre des objectifs spécifiques, sont mentionnés la nécessité de pouvoir inclure les zones rurales (2), ce qui tendrait à favoriser l'objectif spécifique 5.2, mais également la nécessité de clarifier et définir plus précisément quels aspects sont inclus dans les différentes notions afin de déterminer le type de projets qui pourraient être éligibles.

Enfin, les contributions mentionnent le fait que la prise en compte de ces objectifs spécifiques doit permettre d'améliorer l'identification des citoyens au Rhin supérieur en tant que région transfrontalière, travail amorcé par plusieurs structures transfrontalières.

Bilan

L'évaluation initiale de ce groupe d'objectifs spécifiques établissait qu'il présentait un potentiel de coopération « significatif » et une plus-value non négligeable. Les contributions à la consultation publique permettent d'appuyer ce constat. Toutefois, il sera important d'accorder une place importante aux thématiques sociales et environnementales de manière constante dans le programme opérationnel et de ne pas omettre les potentiels liés au domaine du sport. Pour certains potentiels identifiés, la possibilité de recourir au dispositif micro-projets est plébiscitée.

Objectif spécifique :

6.1 Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes

Six répondants sont d'avis que la valeur ajoutée de l'objectif 6.1 devrait être revue à la hausse.

D'autres contributions estiment que la prise en compte des potentiels dans l'objectif spécifique 6.2⁴³ pourrait être suffisante. Néanmoins, il subsiste une interrogation sur la mesure dans laquelle l'objectif spécifique 6.2 pourrait également cofinancer des mesures liées au renforcement des capacités.

Enfin, trois autres contributions indiquent que l'objectif spécifique 6.2 ne semble pas suffire pour appréhender l'ensemble des potentiels de projets identifiés actuellement sous l'objectif spécifique 6.1, car concourant au renforcement des capacités d'acteurs hors champ de l'administration publique (par exemple dans les domaines de la jeunesse ou de la protection de l'environnement, les structures seront plutôt de type associatif).

Par ailleurs, il ressort de plusieurs contributions à la consultation publique que les domaines de la culture et de la jeunesse devraient occuper une place plus importante dans le programme opérationnel.

Cinq répondants notent que cet objectif spécifique pourrait permettre la prise en compte de potentiels liés à la mise en place d'outils d'observation dans différents domaines (emploi, mobilité, santé, etc.). S'ils ne peuvent pas être intégrés dans cet objectif spécifique, ces potentiels identifiés devraient pouvoir être financés dans le cadre d'autres objectifs spécifiques.

En définitive, il semble important de renforcer davantage encore la gouvernance transfrontalière par le développement de canaux d'échange et de coopération entre les différentes administrations pour une collaboration plus étroite et des projets transversaux.

Bilan

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il n'était « pas significatif » et sa plus-value très limitée. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît qu'il conviendra d'évaluer les possibilités d'intégrer les potentiels de projets identifiés sous l'objectif spécifique 6.2. En effet, en fonction du contour de chacune des notions, l'objectif 6.2 pourrait ne pas permettre d'absorber l'ensemble des potentiels.

Ces éléments seront également à mettre en perspective des idées de projets effectivement remontées pour chacun des objectifs spécifiques.

⁴³ Dédié à la coopération entre administrations et la coopération citoyenne

Objectif spécifique :

6.2 Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières

La plus-value de cet objectif spécifique est relevée par six répondants. Toutefois, il semblerait qu'il soit important de ne pas exclure les projets qui ne visent pas nécessairement à remédier aux obstacles, la résolution d'obstacles étant considéré comme un objectif à appréhender de manière transversale dans l'ensemble du programme. L'objectif spécifique 6.2 étant par certains points similaire à l'objectif spécifique 11⁴⁴ dans le programme INTERREG V Rhin supérieur 2014-2020, il est mentionné que le taux de cofinancement devrait être de 60%, tel que c'est le cas pour l'objectif spécifique 11 actuellement.

Par ailleurs, plusieurs contributions soulèvent la nécessité de prendre en compte le développement d'un sentiment d'appartenance pour l'ensemble des citoyens (similaire à l'objectif spécifique 12⁴⁵ du programme INTERREG V Rhin supérieur 2014-2020). Ainsi, la coopération entre les administrations doit *in fine* servir à améliorer le quotidien des citoyens ou la protection des consommateurs.

La promotion du bilinguisme au sein des associations ou collectivités territoriales est cité à deux reprises comme présentant un potentiel important au titre de cet objectif spécifique.

Le maintien d'un fonds dédié aux micro-projets favorisant les rencontres entre citoyens et son développement à d'autres échanges d'expériences (dans le domaine de la santé, du plurilinguisme, de la formation, etc.) est également plébiscité de manière transversale dans plusieurs contributions.

Sont cités comme obstacles transfrontaliers et donc potentiels de coopération :

- Manque de données d'observation communes et possibilités de traitement de ces données à l'échelle transfrontalière (3) – nécessité d'élaborer des diagnostics partagés
- Non-reconnaissance mutuelle des différentes vignettes écologiques pour la qualité de l'air suivant les directives européennes (2)
- Manque de connaissance réciproque des territoires sous leur aspect historique, économique, culturel au sein du Rhin Supérieur.

Est également mentionné à deux reprises le fait que si les objectifs spécifiques 1.3 et 1.4 n'étaient pas retenus, il conviendrait de faire en sorte que l'amélioration des conditions cadres pour la coopération entre les PME à l'échelle transfrontalière soit intégrée dans l'objectif spécifique 6.2 (et notamment l'embauche de personnels avec un statut transfrontalier).

⁴⁴ « Améliorer l'offre de services transfrontalière des administrations et des institutions »

⁴⁵ « Augmenter l'identification des citoyens à l'espace transfrontalier du Rhin supérieur »

Bilan

L'évaluation initiale de cet objectif spécifique établissait qu'il présentait un potentiel de coopération « significatif » et une réelle plus-value pour le Rhin supérieur. Au terme de l'analyse des contributions à la consultation publique sur cet objectif spécifique, il apparaît qu'il présente effectivement un important potentiel de coopération qu'il conviendrait d'exploiter. En effet, il permet à la fois d'absorber un nombre important de projets dans des domaines variés, et d'intégrer des enjeux sous-tendant d'autres objectifs spécifiques.

Objectif spécifique :

6.3 Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macro-régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes

Le nombre très faible de contributions sur cet objectif spécifique tend à confirmer l'analyse initiale. De plus, deux contributions partagent l'analyse de la non-pertinence de cet objectif spécifique pour le Rhin supérieur.

Bilan

L'évaluation initiale du potentiel de coopération pour cet objectif spécifique établissait qu'il n'était pas pertinent. Le très faible nombre de contributions relatives à cet objectif spécifique ainsi que leur contenu confirment cette analyse initiale.